

2123—le gouvernement a été informé que la mesure entraînerait pour les cultivateurs des dettes qu'ils ne pourraient solder.

Le ministre chargé de la Commission du blé, à l'époque, était le secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, mais il se souviendra de la discussion que nous avons eue ensemble. Je lui ai déclaré: «Vous allez plonger les cultivateurs de plus en plus profondément dans les dettes. Cette mesure nuira gravement aux petits cultivateurs.» C'est ce que j'ai dit en octobre 1968. Je l'ai répété plus tard la même année, ainsi qu'au début de 1969. J'ai signalé que cette mesure législative créerait pour les petits cultivateurs des dettes qu'ils ne pourraient acquitter.

Si l'on examine le bill C-239, on comprend nettement pourquoi on augmente le taux d'intérêt sur la somme susceptible d'être remboursée. C'est parce qu'on a plongé le petit cultivateur dans les dettes. On l'a évincé de la ferme. Et encore ces jours derniers, le premier ministre, celui-là même qui prononçait ce discours à Winnipeg il y a deux ans, a déclaré à Vancouver que nous devons nous adapter à une politique de profit social net. S'agit-il de profit social net quand on contraint les petits cultivateurs à s'expatrier dans les villes, où ils vivront d'assistance sociale? Je ne le pense pas.

Le petit cultivateur, lorsqu'il vit dans sa ferme, jouit d'une plus grande sécurité psychologique qu'il n'en aura jamais alors qu'il vivra d'assistance sociale dans des villes où l'air et l'eau sont pollués. A la ferme, il atteint une qualité de vie supérieure. En 1968, il jouissait certainement d'une vie de qualité supérieure à la ferme avant que le ministre ne lui tende un piège et ne le mène à sa propre destruction, avec l'aide du ministre chargé de la Commission du blé.

Que propose le bill à l'étude? J'aimerais que tous les députés jettent un coup d'œil à l'article 12. Que propose cet article? Une hausse des taux d'intérêt—voilà ce qu'il propose. Qui les paiera? Pas le fermier en mesure de le faire, mais l'agriculteur déjà en retard dans ses remboursements des avances en espèces. C'est là que nous l'éreintons. Nous l'attrapons dans un moment de difficulté et le mettons hors d'état de conserver son entreprise. Nous l'obligeons à se réfugier dans les villes, à prendre un emploi ou à recourir à l'assistance sociale. De toute façon, il doit quitter sa ferme. C'est là le but, l'objet de la plupart des mesures agricoles présentées par le gouvernement, et cette mesure-ci sur les avances en espèces en est un exemple parfait. Il suffit d'étudier l'ordre chronologique dans lequel le gouvernement a présenté ses lois agricoles pour voir que c'est à cela qu'elles visent, depuis le mois d'octobre 1968 jusqu'au bill C-239.

Indique-t-on au fermier dans le bill le montant de l'avance en espèces sur le blé qu'il pourra recevoir? Le fermier entreprend actuellement la période d'ensemencement. Dans le bill, il est question de seigle, de lin et de graine de colza. Je constate, monsieur l'Orateur, que cette vilaine tête se dresse encore une fois pour prêter l'oreille. Donne-t-on quelque idée à l'agriculteur de ce qu'il recevra en fait d'avances en espèces sur le grain qu'il se prépare à semer ce mois-ci? Le ministre semble dire oui des lèvres. Je dois dire le mot oui parce que je sais d'expérience que les mots mimés des lèvres à la Chambre ne figurent pas au hansard. Je dois donc interpréter les mots mimés par le ministre. Il répond oui, des lèvres, qu'avant l'ensemencement de printemps, les fermiers

[M. Horner.]

auront une idée des avances en espèces qui seront mises à leur disposition dans le cas des six récoltes. C'est bien cela, n'est-ce pas? J'aimerais bien entendre le ministre opiner de la tête à ce sujet.

**L'hon. M. Lang:** Vous y êtes à moitié.

**M. Horner:** Monsieur l'Orateur, un politicien américain dirait qu'il est dans le parc mais moi je tiens à être exact. Avant que la mesure à l'étude soit adoptée, je tiens à ce que le ministre nous dise ce qu'il en est exactement. Les cultivateurs connaîtront-ils le montant des avances en espèces qu'on mettra à leur disposition pour les différentes récoltes avant les semences de printemps? S'élèveront-elles à la moitié de la récolte de graines de lin dont la valeur est d'environ \$3 le boisseau? Cela servira-t-il de base à des avances, maintenant que la graine de lin entre dans le cadre de ce bill? Quant au colza—récolte très spéculative—le ministre a-t-il été jusqu'à prévoir que la moitié de la valeur du colza au prix actuel pourra servir de base à des avances aux cultivateurs avant les semences de colza du printemps?

Combien leur accordera-t-on? Si ce n'est pas \$1 le boisseau pour le blé, combien cela sera-t-il? Si ce n'est pas 45c. pour l'avoine, combien cela sera-t-il? Si ce n'est pas 70c. pour l'orge, combien cela sera-t-il? Et à combien s'élèveront les remboursements des cultivateurs? Seront-ils augmentés ou réduits comme le premier ministre l'a déclaré le 2 juin 1968? Voilà autant de questions que les cultivateurs se posent alors qu'on nous demande d'adopter cette mesure sans nous fournir aucune réponse et que le ministre chargé de la Commission du blé laisse entendre que j'ai à moitié raison. C'est très insuffisant si on considère les problèmes qui se sont posés l'année dernière aux cultivateurs.

Les cultivateurs ont suivi les conseils donnés par le premier ministre le 2 juin 1968. Ils ont accepté les avances en espèces. Ils ont accepté plus de la moitié du prix des céréales vendues en argent comptant. Ils ont accepté d'être moins payés. Ils se sont endettés. Au 24 avril 1970, les cultivateurs canadiens ont reçu 228 millions de dollars en avances en espèces. Depuis cette date ils se sont efforcés de rembourser. A quel point y sont-ils parvenus?

**M. Woolliams:** Comment pourraient-ils réussir avec le gouvernement actuel?

**M. Horner:** Comment pourraient-ils réussir avec le gouvernement actuel? C'est le nœud de la question, étant donné que le gouvernement a interdit aux cultivateurs de livrer leur blé. Le ministre doit admettre les faits. Par exemple, prenons le blé qui est la récolte principale. La quantité normale de blé stocké pour cette période de l'année s'élève à 440 millions de boisseaux. Où en est-on, monsieur l'Orateur? Est-on tombé aux environs de 340 millions de boisseaux, soit 100 millions de boisseaux d'espace d'entreposage vide?

• (9.50 p.m.)

Le ministre peut-il prétendre que l'avance d'argent comptant serait aussi importante si l'on permettait aux cultivateurs d'utiliser entièrement les entrepôts commerciaux? Voudrait-il que moi-même et d'autres députés, quels que soient nos liens avec l'industrie agricole, pensions que l'industrie ne pourrait pas rembourser ses avances s'il acceptait l'utilisation de l'espace disponible